

Rapport n° 13	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'administration du 25 juin 2012		Chapitre : Article :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – EXERCICE 2012

Conformément aux règles de la comptabilité publique, ce projet de budget supplémentaire de l'exercice 2012 vous est soumis pour approbation.

Ce budget supplémentaire ne représente qu'un budget d'ajustement par rapport aux prévisions initiales et en aucun cas ne nécessite l'inscription de recettes supplémentaires provenant de contributions.

Le montant total de ce projet de budget supplémentaire est en augmentation de 546 303,00 € tant en dépenses qu'en recettes. Le tableau joint au présent rapport présente l'ensemble des mouvements budgétaires qui vous sont proposés.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

I-1 - Les recettes

Celles-ci sont en augmentation de 1 166 020,00 €.

Elles proviennent de l'inscription du remboursement des interventions effectuées au profit du SAMU pour 1 162 658,00 € et de l'ajustement de la neutralisation des amortissements pour 3 362,00 €.

I.2 - Les dépenses

Les augmentations de crédits sur les différents articles budgétaires ne se traduisent que par des mouvements de chapitre.

Les plus importantes sont les suivantes :

- Diminution de 2 000,00 € des charges à caractère général,
- Inscription d'un crédit supplémentaire de 130 737,00 € sur les intérêts des emprunts liés à l'encaissement sur 2012 de l'emprunt nécessaire aux constructions et aménagements de centres de secours,
- Inscription d'un crédit supplémentaire de 20 000,00 € sur les titres annulés de 2011,
- Inscription d'un crédit supplémentaire de 3 283,00 € sur la dotation aux amortissements,
- Inscription d'un crédit supplémentaire de 1 032 000,00 € en virement à la section d'investissement afin de réduire l'emprunt 2012.

.../...

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

II.1 - Les recettes

Les recettes de la section d'investissement sont en diminution de 619 717,00 €. Elles proviennent exclusivement :

- de la diminution de l'emprunt prévu au budget primitif 201 d'un montant de 6 745 000,00 € et ramené à 5 000 000,00 € grâce à un virement complémentaire de la section de fonctionnement dû au remboursement des interventions effectuées au profit du SAMU,

II.2 - Les dépenses

Les dépenses d'investissement, égales aux recettes, sont elles aussi en diminution de 619 717,00 € et proviennent exclusivement de reports en 2013 de crédits de paiement prévus en 2012 pour les opérations suivantes :

- l'actualisation des autorisations de programme/crédits de paiement relatives aux travaux de pérennisation des centres, pour un montant de 415 000,00 €
- la diminution des crédits prévus pour l'agrandissement du centre de secours de MARLE pour un montant de 50 000,00 € ; les règlements étant totalement terminés,
- la diminution des crédits prévus au report du plan d'équipement 2011 pour un montant de 267 829,52 € ; les acquisitions n'ayant pas été réalisées,

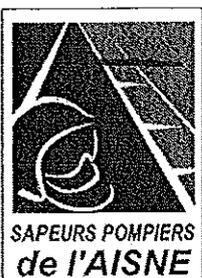
Par contre, ce budget nécessite l'inscription de crédits supplémentaires pour :

- le lancement d'une étude de faisabilité d'aménagement du bâtiment SAMU SMUR pour l'éventuelle implantation du centre de secours principal de LAON pour un montant de 50 000,00 €,
- le remboursement du capital de l'emprunt 2012 encaissé en 2012 pour un montant de 86 220,00 €

Il vous est proposé de vous prononcer sur ce budget supplémentaire 2012 et d'adopter le projet de délibération joint en annexe.

Le Président,

Jean-Jacques THOMAS



Délibération n° 13	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 25 juin 2012		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 14
Votants : 14

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 25 juin 2012 à 16 heures 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 5 juin 2012, s'est réuni dans la salle des assemblées du Conseil Général à LAON sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques THOMAS.

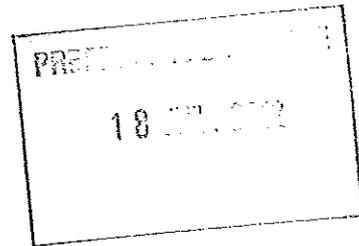
Etaient présents : Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Président,

I - Membres avec voix délibérative

MM. Michel CARREAU, Noël GENTEUR représentant Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, Jacques KRABAL, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE, Thierry THOMAS, Bernard RONSIN, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Patrick DAY, Daniel GARD représentant Paul GIROD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Gilbert SIMEON.

II - Membre de droit

Monsieur le Préfet de l'Aisne



III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental,
M. le Commandant Eric GODULLA, sapeur-pompier professionnel officier,
M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier,
M. le Sergent Chef Mickaël MOINAT, sapeur-pompier professionnel non-officier,
M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non-officier.

Excusé(s) : Monsieur le Préfet,

MM. Daniel COUNOT, Jacques KRABAL, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE donnant pouvoir à Jean-Luc LANOUILH, Patrick DAY, Paul GIROD, Gérard DOREL, Gilbert SIMEON, Colonel Stephan ANTHONY, Sergent Chef Mickaël MOINAT, Adjudant Chef Denis COUTANT.

Assistaient à la séance : M. Charles COQUELLE, payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, MM. Jean-Noël CANTELLI, Jean-Marc KRIEGER, Philippe MOREAU, Mmes Marylène PIOT, Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – EXERCICE 2012

Vu le rapport n° 13 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2012 du service départemental d'incendie et de secours annexé à la présente délibération.

Le Président,
Jean-Jacques THOMAS

